

AskREACH récompense les meilleures entreprises : formulaire de candidature

Substances extrêmement préoccupantes dans les articles (SVHC) : votre entreprise figure-t-elle parmi les meilleures pour communiquer dans la chaîne d'approvisionnement en Europe, ou êtes-vous un détaillant bien informé sur les SVHC ? Pour le savoir, candidatez aux prix AskREACH !

La communication sur les substances contenues dans les articles est un défi pour de nombreuses entreprises en Europe. Certaines s'attaquent de manière proactive à cet enjeu et ont modifié leur politique d'achat, ou alloué des ressources supplémentaires à cette communication.

Le projet LIFE [AskREACH](#) aide entreprises et consommateurs à mieux informer et s'informer sur les SVHC dans les articles de la vie courante, en sensibilisant les deux groupes de parties prenantes à ces substances, ainsi qu'en fournissant des outils pour une gestion plus efficace des communication relatives aux SVHC.

Votre entreprise se place-t-elle parmi les meilleures d'Europe en matière de communication sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les articles ?

Le consortium AskREACH récompense les entreprises les plus actives en matière de communication le long de la chaîne d'approvisionnement, ou vis-à-vis de leurs clients. Posez votre candidature pour concourir aux prix AskREACH pour les entreprises avant le **31 mai 2022** sur le site web dédié. Les détails de votre candidature ne seront visibles que par le jury du prix.

Vous pouvez postuler au prix du **Détaillant le mieux informé sur SVHC**, ou bien à celui du **Meilleur communicant dans la chaîne d'approvisionnement**. Vous trouverez plus de détails sur les « critères d'éligibilité » ainsi que sur les « conditions générales » du concours, sur le site Internet du prix.

Veillez répondre à toutes les questions de manière exhaustive et au mieux de vos connaissances. Les déclarations et la documentation peuvent être vérifiées par le comité de sélection des prix et/ou l'organisateur. Notez que le jury pourrait vous contacter si des informations supplémentaires sont nécessaires, ou si des précisions doivent être apportées à votre candidature.

Personne responsable du dépôt de candidature

Prénom :

Nom :

Adresse E-mail :

Numéro de téléphone :

Deuxième point de contact dans l'entreprise

Prénom :

Nom :

Adresse E-mail :

Numéro de téléphone :

Nom de l'entreprise :

Adresse postale de l'entreprise :

Pays d'origine de l'entreprise (seules les entreprises ayant une adresse postale dans l'Espace économique européen (EEE), les pays candidats à l'UE et les pays candidats potentiels à l'UE peuvent postuler, se reporter aux critères d'éligibilité pour plus d'informations)

(menu déroulant)

Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République de Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie, Macédoine du Nord, Monténégro, Albanie, Serbie, Bosnie-Herzégovine.

Taille de l'entreprise

(menu déroulant)

- PME¹
- Grande entreprise

¹ Une PME répond aux critères suivants (https://ec.europa.eu/growth/smes/sme-definition_en): **Moyenne:** (< 250 employés et chiffre d'affaire ≤ 50M€ ou bilan annuel ≤ 43M€), **Petite:** (< 50 employés et chiffre d'affaire ≤ 10M€ ou bilan annuel ≤ 10M€), **Micro:** (< 10 employés et chiffre d'affaire ≤ 2M€ bilan annuel ≤ 2M€)

Quelle catégorie de prix s'applique dans votre cas ? Veuillez-vous référer aux critères d'éligibilité des prix AskREACH pour les entreprises, afin de déterminer quelle catégorie convient le mieux à votre organisation.

(menu déroulant)

- a. Le détaillant le mieux informé sur les SVHC*
- b. Le meilleur communicant de la chaîne d'approvisionnement*

Le détaillant le mieux informé sur les SVHC

Gestion des produits chimiques au sein de votre entreprise

(Menu déroulant)

1. Quelle(s) politique(s) votre entreprise a-t-elle mis en place ? Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent à votre entreprise
 - a. Politique en matière de produits chimiques
 - b. Politique environnementale et de développement durable
 - c. Politique de service consommateur
 - d. Aucune de ces réponses

2. En ce qui concerne les politiques susmentionnées, parmi les options suivantes, lesquelles s'appliquent à votre entreprise ?

(Menu déroulant)

- a. Nous avons réparti les responsabilités entre les membres du personnel dans la/les politique(s) d'entreprise susmentionnée(s)
 - b. Nous avons alloué des ressources pour la mise en œuvre des politiques de l'entreprise en matière de produits chimiques
 - c. Nous avons alloué des ressources pour la mise en œuvre des politiques environnementales
 - d. Aucune de ces réponses

3. Concernant la politique d'achat de votre organisation et les substances extrêmement préoccupantes (SVHC), sélectionnez les options qui s'appliquent à votre entreprise

(Menu déroulant)

- a. Nous nous procurons uniquement des articles contenant des SVHC < 0,1% (m/m)
 - b. Nous avons rédigé des accords de communication sur les SVHC avec les fournisseurs, y compris pour les articles dont la teneur en SVHC est inférieure au seuil de 0,1 % (m/m)
 - c. Nous demandons à nos fournisseurs des informations sur les SVHC pour les articles déjà achetés.
 - d. Aucune de ces réponses

4. Votre organisation a-t-elle une stratégie pour communiquer sur les politiques relatives aux produits chimiques auprès du grand public ? Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent à votre entreprise

(Menu déroulant)

- a. Nous disposons d'une stratégie de communication sur les informations relatives aux SVHC destinées aux consommateurs
- b. Nous avons une stratégie de communication sur les produits chimiques
- c. Nous envisageons l'élaboration d'une stratégie produits chimiques (des actions aléatoires non définies sont actuellement en place).
- d. Aucune de ces réponses

Mise en œuvre de politiques et de stratégies relatives aux produits chimiques au sein de votre entreprise

5. En ce qui concerne la mise en œuvre pratique des politiques relatives aux produits chimiques au sein de votre organisation, sélectionnez les options qui s'appliquent à votre entreprise.

(Menu déroulant)

- a. Nous avons des objectifs et des activités prévues pour traiter les SVHC dans les articles
 - b. Nous avons défini des procédures de service à la clientèle pour répondre aux obligations de communication selon REACH
 - c. Nous avons des objectifs et des activités en matière d'environnement et de durabilité liés aux produits chimiques et/ou aux aspects sanitaires.
 - d. Aucune de ces réponses
6. Comment les rôles et responsabilités concernant la mise en œuvre des politiques susmentionnées ont-ils été définis dans votre organisation ? Sélectionnez les options qui s'appliquent à votre entreprise.

(Menu déroulant)

- a. Nous avons défini les aspects de la gestion des SVHC qui sont inclus dans la description de poste du personnel responsable, avec une formation régulière du personnel sur la gestion des SVHC et la communication sur les SVHC
 - b. Nous avons défini les aspects de la gestion des SVHC qui sont inclus dans la description des tâches du personnel responsable, mais nous n'avons pas mis en place une formation régulière du personnel sur la gestion des SVHC et la communication sur les SVHC
 - c. Nous avons défini l'allocation des ressources pour la gestion des SVHC et avons garanti ces ressources dans les documents de planification financière
 - d. Aucune de ces réponses
7. Concernant la mise en œuvre des procédures de passation de marchés relatives aux produits chimiques contenus dans les articles achetés, sélectionnez toutes les options qui s'appliquent à votre entreprise.

(Menu déroulant)

- a. Nous effectuons des tests aléatoires sur les articles et demandons les résultats des tests aux fournisseurs pour prouver que les articles contiennent des SVHC à moins de 0,1 %

- b. Nous avons conclu avec nos fournisseurs des contrats d'approvisionnement comportant des clauses sur la communication des SVHC (y compris pour les articles contenant moins de 0,1 % de SVHC)
 - c. Nous utilisons des lettres/ modèles de demandes d'information pour demander aux fournisseurs des informations sur les SVHC potentielles dans les articles achetés
 - d. Aucune de ces réponses
8. Comment votre organisation fait-elle preuve de transparence lorsqu'elle communique sur des questions liées aux produits chimiques ? Sélectionnez les options qui s'appliquent à votre entreprise

(Menu déroulant)

- a. Nous faisons de la communication proactive sur les SVHC dans la gamme d'articles concernée (également pour les articles contenant moins de 0,1% de SVHC, par exemple via le système AskREACH)
- b. Nous communiquons sur les SVHC dans les articles sur demande (y compris pour les articles contenant moins de 0,1% de SVHC)
- c. Nous faisons de la communication publique proactive sur les produits chimiques dans les gammes d'articles concernées
- d. Aucune de ces réponses

Meilleur communicant de la chaîne d'approvisionnement

Gestion des produits chimiques dans la ou les chaînes d'approvisionnement de votre entreprise

1. Parmi les politiques suivantes, quelles sont celles mises en place par votre entreprise ?

(Menu déroulant)

- a. Politique de communication proactive dans la chaîne d'approvisionnement en vue de la déclaration complète des matériaux
- b. Politique visant à fournir plus que les données minimales requises par la loi
- c. Politique visant à déterminer la présence de SVHC et à communiquer sur cette présence
- d. Aucune de ces réponses

2. En ce qui concerne les politiques/actions susmentionnées, l'une des options suivantes s'applique-t-elle à votre entreprise ?

(Menu déroulant)

- a. Nous avons attribué des responsabilités au personnel pour les actions sélectionnées ci-dessus
- b. Nous avons alloué des ressources (humaines ou financières) pour la mise en œuvre des politiques relatives aux produits chimiques
- c. Aucune de ces réponses

Mise en œuvre de politiques et de stratégies relatives aux produits chimiques au sein de votre organisation

3. En ce qui concerne la mise en œuvre pratique des politiques relatives aux produits chimiques au sein de votre organisation, sélectionnez les options qui s'appliquent à votre entreprise.

(Menu déroulant)

- a. Nous avons mis en place des systèmes de communication proactifs en vue de la déclaration complète des matériaux
 - b. Nous avons mis en œuvre des activités visant à informer de la présence ou de l'absence de SVHC et à fournir des données sur des substances chimiques supplémentaires non couvertes par l'article 33.1 de REACH
 - c. Nous avons mis en œuvre des activités visant à fournir des informations minimales sur la présence de SVHC
 - d. Aucune de ces réponses
4. Comment les rôles et responsabilités concernant la mise en œuvre des actions susmentionnées ont-ils été définis dans votre organisation ? Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent à votre entreprise

(Menu déroulant)

- a. Nous avons inclus les aspects de gestion des SVHC dans la description de poste du personnel responsable
- b. Nous avons alloué des ressources pour la gestion des SVHC dans les documents de planification financière
- c. Nous avons mis en place une formation régulière du personnel sur la gestion et la communication autour des SVHC
- d. Aucune de ces réponses

Merci pour votre candidature !

Les gagnants des prix AskREACH pour les entreprises seront personnellement informés par e-mail avant le 1^{er} août 2022. Notez que les membres du jury se réservent le droit de contacter les entreprises candidates, si des clarifications supplémentaires sont nécessaires concernant la candidature. Cette demande pourrait inclure, par exemple, la preuve des éléments suivants (en fonction de la catégorie de prix) :

- % des ressources pour la gestion des SVHC (sur le chiffre d'affaires annuel)
- % des ressources pour les activités environnementales (sur le chiffre d'affaires annuel)
- Nombre d'analyses menées pour la recherche des SVHC/nombre d'articles fournis
- % de contrats pour des articles exempts de SVHC (sur l'ensemble des contrats de fournisseurs d'articles existants)
- % d'informations sur les SVHC reçues dans l'ensemble de la gamme d'articles
- % de toutes les demandes traitées dans un délai de 45 jours (y compris pour les articles sans SVHC)

- Nombre de communications publiques annuelles (concernant les politiques en matière de produits chimiques, les SVHC, etc.)
- Nombre de tâches de gestion des SVHC couvertes par les actions planifiées
- % des ressources dédié à la gestion des SVHC (sur la valeur d'achat annuelle des articles)
- Quantité annuelle de formation du personnel sur les SVHC
- % du total des articles avec nomenclature (Bill of Materials BOM) qui liste toutes les substances chimiques utilisées dans le processus de fabrication
- % du total des articles avec nomenclature (Bill of Materials BOM) sans la liste des substances chimiques utilisées dans le processus de fabrication
- % du total des articles avec une preuve de la qualité des données (e.g. des rapports de tests)
- Descriptions des politiques en matière de produits chimiques, environnementale et de service clients
- Description de la stratégie de communication des produits chimiques, de la stratégie d'approvisionnement, de la stratégie de la chaîne d'approvisionnement

Si vous avez des questions concernant les prix AskREACH pour les entreprises ou concernant votre candidature, n'hésitez pas à contacter companies@askreach.eu.